

Doc. 10984

27 juin 2006

Développement durable de la mer Noire : coopération entre les collectivités locales et régionales

Proposition de recommandation
présentée par M. Fenechiu et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire se préoccupe, et s'occupe, depuis plusieurs années, de l'environnement, des pêcheries et de la coopération concernant les mers semi fermées. La mer Noire est l'une de ces mers semi fermées. La protection de ses ressources et biotopes revêt une importance vitale pour bon nombre de pays européens et pour l'Europe tout entière.

Pour traiter plus efficacement ces problèmes, l'Assemblée a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération accrue au niveau sous-régional, en particulier dans le bassin de la mer Noire, cette coopération constituant l'un des moyens de promouvoir le développement social et économique durable.

Une grande partie des habitants des zones côtières dépend dans une large mesure des ressources de cette mer. Dans le même temps, les systèmes marins semi fermés sont très exposés à l'impact de l'ensemble des activités humaines.

La mer Noire est un réservoir hydrique sans équivalent. Elle a le bassin hydrographique le plus étendu de la planète. D'une superficie de 2 millions de kilomètres carrés, elle couvre près d'un tiers de l'Europe continentale. Du fait de ces caractéristiques, son écosystème est remarquable en termes de biodiversité. Or, ces dernières décennies, la mer Noire est devenue l'une des mers régionales de la planète dont l'environnement s'est le plus dégradé. Son stock halieutique a été épuisé par la surpêche. Le saumon et l'esturgeon sont devenus des espèces rares en voie de disparition du fait du braconnage.

Le développement des activités économiques dans la mer Noire et sur ses rives fait en permanence peser des contraintes de plus en plus lourdes sur la mer tout entière. Ces diverses activités (tourisme, exploitation et transport du pétrole, développement d'infrastructures et pêcheries) créent de nouveaux défis pour la région.

C'est pourquoi il est nécessaire d'intensifier la coopération transfrontalière à tous les niveaux, politiques, économiques et sociaux. Il est également nécessaire d'apporter des réponses coordonnées et à long terme aux importants défis qui se posent dans la région en termes d'environnement et de développement, et pour cela renforcer les liens historiques entre les pays concernés, essentiellement les pays riverains, et promouvoir leur patrimoine culturel.

Pour renforcer le développement économique durable et la bonne gouvernance en vue de garantir la stabilité, la démocratie et la prospérité dans la région, une approche sous-régionale est de plus en plus nécessaire. La coopération interrégionale devrait contribuer à une meilleure qualité de vie pour les habitants de la région de la mer Noire, à la cohésion sociale et à une meilleure compréhension dans les régions riveraines du bassin de la mer Noire. (Citation de la Déclaration de Constanta).

Le Conseil de l'Europe, avec en particulier l'Assemblée, a un rôle majeur à jouer pour amener les gouvernements, parlements, collectivités locales et régionales concernés à améliorer la coopération transfrontalière en vue de soutenir le développement durable du bassin de la mer Noire.

Signé¹:

FENECHIU, Relu, Roumanie, ADLE
CLIVETI, Minodora, Roumanie, SOC
CUBREACOV, Vlad, Moldova, PPE/DC
FERNÁNDEZ AGUILAR, Adolfo, Espagne, PPE/DC
HANCOCK, Michael, Royaume-Uni, ADLE
LEAHU, Angela, Moldova, PPE/DC
LENGAGNE, Guy, France, SOC
PROVERA, Fiorello, Italie, ADLE
SCHIEDER, Peter, Autriche, SOC
SEVERINSEN, Hanne, Danemark, ADLE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe